



© Freepik
MOBILITÉ

Un "Pass rail" pour les jeunes

Vous avez entre 16 et 27 ans ? Vous souhaitez profiter de votre été pour vous balader dans la région Nouvelle-Aquitaine et plus loin aussi ? Pensez au "Pass rail" ! Avec un abonnement unique de 49€ par mois, vous accédez cet été à des voyages illimités pendant 31 jours. Renseignez-vous !

Publié le 07 juin 2024



L'Etat et l'Association des Régions de France ont signé un accord visant à développer l'utilisation du transport ferroviaire par les jeunes. Le Grand Périgueux encourage ce mode de déplacement.

Le « Pass rail » pour les jeunes

Qui peut en bénéficier ?

Le Pass Rail est accessible à tous les jeunes de 16 ans révolus à 27 ans inclus. Vous pouvez bénéficier du Pass jusqu'à la veille de votre 28e anniversaire.

Quel est le prix ?

- › Le « Pass rail » fonctionne sur le principe d'un abonnement facturé 49 € par mois.
- › Il est valable pour les mois de juillet et août 2024, de date à date sur 31 jours glissants.

Par exemple, si vous achetez votre « Pass » le 20 juillet, vous en profiterez jusqu'au 19 août.

- › Avec votre Pass rail, vous devez impérativement acheter un billet à "0€".

Où acheter le « Pass rail » ?

Le « Pass rail » est disponible uniquement en ligne sur le site de la SNCF ou via les

<https://www.grandperigueux.fr/actualites-evenements/actualites/un-pass-rail-pour-les-jeunes-19078?>

Comment utiliser le « Pass rail » ?

En France sauf en Ile de France

- › Le « Pass rail » permet de voyager gratuitement et de façon illimitée sur le réseau des TER de Nouvelle Aquitaine mais aussi sur ceux de toutes les autres régions françaises sauf l'île de France.
- › Vous pouvez également emprunter les trains de nuit et Intercités. Les liaisons existantes sont par exemple Nantes-Lyon, Nantes-Bordeaux, Marseille-Toulouse, Clermont-Ferrand-Paris, ou Bordeaux-Marseille en passant par Toulouse.
- › Les lignes de nuit suivantes sont aussi concernées par le dispositif : Paris-Toulouse, Rodez , La Tour de Carol, Cerbère, Aurillac, Tarbes, Briançon ou Nice.

Quelques restrictions

- › Vous ne pouvez pas :
 - effectuer 2 voyages partant de la même ville au cours d'une même journée
 - réserver plusieurs trajets ayant lieu la même journée sur le même créneau horaire.
- › Si vous voyagez avec votre vélo, il faudra respecter la réglementation en vigueur pour les TER dans la région ou vous vous déplacez (et donc éventuellement prendre un billet pour le vélo si la Région l'impose).
- › Pour les Intercités, il faut une réservation pour le vélo.
- › Dans certaines Régions, les cars labellisés « Car TER » sont accessibles avec le Pass Rail.
- › Les réservations des TGV Inoui, Ouigo, des trains « Ouigo classique » et des Eurostar ne sont pas possibles par ce dispositif. Les liaisons internationales sont également exclues.
- › Si vous avez déjà une carte « Avantage jeune TGV », dans le cas d'un trajet en correspondance, vous pouvez bénéficier des réductions de cette carte et du « Pass » en réalisant des achats séparés pour chacun des trajets.



Vous voulez en savoir plus ? Renseignez-vous sur le **Pass rail** (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17329>) !



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

[› CONTACT](#)